



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

L'industrie de l'aluminium se réjouit des mesures prises par le gouvernement canadien pour surveiller les importations d'aluminium

L'ajout de l'aluminium à la Liste des marchandises d'importation contrôlées renforcera la capacité du Canada de contrôler les importations d'aluminium, d'empêcher le transbordement et de maintenir la compétitivité de l'industrie canadienne de l'aluminium

Montréal, 23 août 2019 – L'Association de l'aluminium du Canada se réjouit de l'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement canadien d'ajouter les produits en aluminium à la liste des marchandises d'importation contrôlées (LMIC) en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

« Ces ajouts à la LMIC permettront au gouvernement de suivre et de surveiller les importations d'aluminium et de faire en sorte que le Canada ne devienne pas un point d'entrée pour le transbordement ou le contournement des mesures commerciales canadiennes ou américaines », a déclaré Jean Simard, président et chef de la direction de l'Association de l'aluminium du Canada.

À partir du 1^{er} septembre, en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, les importateurs doivent citer le numéro de License générale d'importation appropriée pour importer une gamme de produits en aluminium et seront soumis à des obligations de déclaration de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). L'exactitude de ces rapports sera vérifiée par Affaires mondiales Canada et l'ASFC et des pénalités seront appliquées en cas de déclaration inexacte ou frauduleuse.

Dans la Déclaration conjointe du 17 mai 2019, le Canada et les États-Unis ont convenu de mesures visant à empêcher le transbordement de l'aluminium par le Canada et à surveiller le commerce de l'aluminium entre les deux pays. L'annonce d'aujourd'hui est conforme aux engagements pris par le Canada dans la Déclaration conjointe.

« Le Canada est la source historique d'aluminium produit à partir d'énergie renouvelable propre en Amérique du Nord. Les actions prises aujourd'hui renforcent la compétitivité du Canada dans la production d'aluminium et de produits en aluminium. Avec la mise en place de ce système de surveillance des importations, le Canada envoie un signal fort qu'il ne tolérera ni manipulation ni contournement du commerce dans ses ports d'entrée », a ajouté M. Simard.

L'AAC continuera à travailler avec le gouvernement canadien afin de s'assurer que les mesures de surveillance des importations soient mises en œuvre conformément à la Déclaration conjointe du 17 mai.

À propos de l'Association de l'aluminium du Canada

L'Association de l'aluminium du Canada (AAC) est un organisme sans but lucratif qui représente trois producteurs d'aluminium de classe mondiale au Canada – Alcoa, Alouette et Rio Tinto – qui exploitent neuf usines au Canada, dont huit au Québec, et emploient plus de 9 000 travailleurs. Pour plus d'informations, veuillez visiter www.aluminium.ca ou Twitter @AAC_aluminium.

Source :

Lambert Gosselin
TACT intelligence-conseil
Cellulaire : 514-659-0603